

Rapport de suivi des requêtes des citoyens du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019

Monsieur Derek Robertson : allée des Tanneries

19-191537 CA 10 juin 2019

Monsieur souligne le 10^e anniversaire du jardin de l'allée des Tanneries. Il explique que le gazon est haut et demande s'il est possible de le couper. Il souhaite savoir s'il serait possible d'installer une poubelle pour les déchets canins car plusieurs personnes viennent promener leurs chiens dans le secteur.

Le maire suppléant Vaillancourt, la conseillère Sigouin et le directeur Dubois répondent.

Suivi par la Direction des travaux publics : couper le gazon et voir s'il est possible d'installer une poubelle pour les déchets canins.

Suivi par la Direction des travaux publics: un contremaître de division des parcs, a rencontré le citoyen. Il a été convenu d'installer trois poubelles le long de l'Allée des Tanneries, sur une route de vidange, d'installer des panneaux d'avertissement pour sensibiliser les citoyens à l'utilisation des poubelles, de réduire la durée entre les deux tontes, étant donné que cette allée est actuellement sur un parcours de tonte avec une fréquence de 3 semaines et d'effectuer une inspection avec l'inspectrice en horticulture, pour évaluer la nécessité de tailler les arbres et les arbustes.

Monsieur Cédric Constantin : suivi de l'entente d'infrastructures municipales et avis de non-objection

19-147446 CA 10 juin 2019

Monsieur représente le groupe Mach, développeur du site des anciens ateliers du CN, pour lequel l'accord de développement a été signé en 2012. Le projet arrive à la phase de la construction mais depuis le mois de décembre 2018, le groupe est en attente de l'entente sur les infrastructures pour la construction de rue et de logements sociaux et autres unités d'habitation. Il souhaite savoir quand l'entente sera disponible.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : l'entente sur les infrastructures est actuellement en fin d'écriture. La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine communiquera, avec le promoteur, Groupe MACH, en septembre, avec une version finale de l'entente à valider.

POUR CONSULTATION